

La pauvreté s'est accentuée en Aquitaine entre 2008 et 2010

N° 210
OCTOBRE 2013

En 2010, conséquence de la crise économique, le niveau de vie médian des Aquitains diminue par rapport à 2009, en euros constants, tout en restant supérieur à celui de 2008.

Le niveau de vie des plus modestes baisse entre 2008 et 2010. À l'inverse, celui des plus aisés progresse. Les inégalités de niveau de vie se creusent, mais moins qu'en France de province.

Le taux de pauvreté monétaire augmente en Aquitaine pour s'élever à 13,4 % de la population.

Plus de 430 000 Aquitains sont considérés comme pauvres, car vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 964 euros par mois.

En termes relatifs, la Dordogne et le Lot-et-Garonne sont les départements les plus affectés par ce phénomène de pauvreté. Mais c'est en Gironde que le nombre de pauvres est le plus important.

Les familles monoparentales font plus souvent face à des situations de pauvreté que les autres ménages.

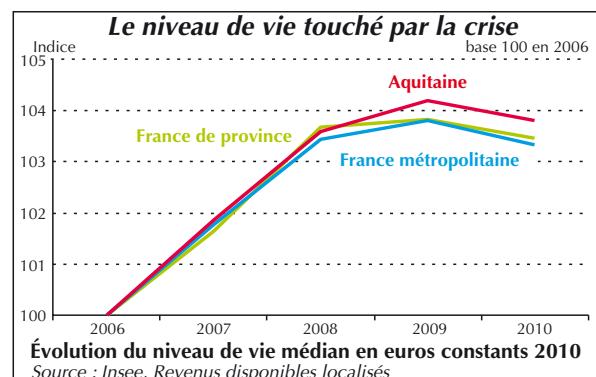
Toutefois, le système de protection sociale amortit l'impact de la crise sur l'accroissement des inégalités.

En France, le repli historique du produit intérieur brut (PIB) en 2009, suivi en 2010 d'une reprise modérée de l'activité économique, a eu des conséquences sur les revenus et sur le niveau de vie de la population. Même si l'Aquitaine n'est pas une des

régions de France les plus touchées par la pauvreté, ses habitants ont subi les effets de la crise économique. De plus en plus de ménages vivent dans une certaine précarité.

Recul du niveau de vie médian aquitain en 2010

Le niveau de vie médian annuel des Aquitains (celui qui partage en deux la population) a progressé chaque année entre 2006 et 2009, en euros constants (c'est-à-dire corrigé de la variation moyenne des prix). En 2010, il diminue par rapport à celui de 2009, comme pour toutes les régions de France



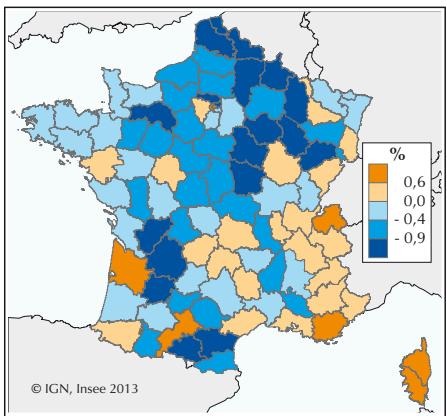
Partenariat : DRJSCS - Insee

Contribution à la mise en œuvre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en Aquitaine

Le 21 janvier 2013, le gouvernement a adopté un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS). En Aquitaine, le préfet de région a confié à la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) la coordination et le suivi de la mise en œuvre de ce plan. La DRJSCS joue un rôle important dans le déploiement territorial de ce PPLPIS. Le préfet de région accueille Monsieur Chérèque, chargé par le Premier Ministre d'une mission de suivi de ce PPLPIS lors de la rencontre du 14 octobre 2013 en Aquitaine.

Un double objectif pour ces Assises territoriales de la pauvreté : d'une part, assurer la bonne connaissance du plan pour l'ensemble des acteurs de terrain et d'autre part, poser les jalons de ce déploiement opérationnel dans les territoires locaux.

Dans ce cadre, la DRJSCS Aquitaine et l'Insee décident de réaliser une étude de type "diagnostic régional et départemental en matière de pauvreté et d'exclusion sociale" qui constituera le point zéro du plan régional à construire.

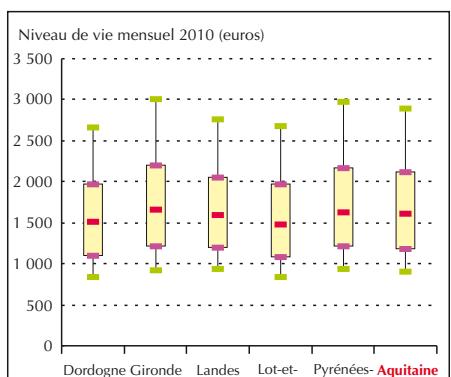


Évolution 2008-2010 du niveau de vie médian par département

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2010

métropolitaine. Ce niveau de vie 2010 dépasse néanmoins celui atteint en 2008, et cela n'est vrai que pour quatre autres régions : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Corse et Provence-Alpes - Côte d'Azur.

En 2010, le niveau de vie médian annuel s'élève en Aquitaine à 19 060 euros, soit 1 589 euros par mois (cf. définitions). Entre 2008 et 2010, il progresse de 0,2 %, en euros constants. Cette évolution cache des disparités départementales. En Dordogne et Lot-et-Garonne, le niveau de vie baisse dès l'année 2009. Au final, entre 2008 et 2010, dans ces deux départements, il chute respectivement de 1,0 % et 1,2 %. Il est stable dans les Landes et s'accroît en Pyrénées-Atlantiques (0,5 %) et en Gironde (0,9 %).



La distribution des niveaux de vie 2010 par département en Aquitaine

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2010

Note : Les barres du graphique présentent de bas en haut : le 1^{er} décile (10 % les plus pauvres), le 1^{er} quartile (25 % les plus pauvres), la médiane, le 3^e quartile (25 % les plus riches) et le 9^e décile (10 % les plus riches). La moitié de la population se situe entre le 1^{er} et le 3^e quartile, en jaune.

Définitions

Le revenu disponible d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites...), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux). De ce total, on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (contribution sociale généralisée - CSG, contribution au remboursement de la dette sociale - CRDS).

La notion d'**unité de consommation** (UC) permet de comparer le niveau de vie des personnes des ménages de taille et de composition différentes. Leur nombre n'est pas égal au nombre de personnes du ménage car on tient compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. L'échelle actuellement utilisée retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le niveau de vie d'une personne est obtenu en rapportant le revenu disponible du ménage auquel il appartient au nombre d'unités de consommation. Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Les déciles (au nombre de 9) sont les valeurs qui partagent une distribution ordonnée de niveaux de vie (par exemple) en 10 sous-populations d'effectifs égaux (tranche de 10 %).

Les déciles les plus couramment utilisés pour décrire les disparités sont le premier et le dernier décile : le premier décile (D1) est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui a un niveau de vie par UC inférieur à cette valeur (et 90 % présentent un niveau de vie supérieur) ; le dernier décile (D9) du niveau de vie par UC est tel que 90 % des personnes appartiennent à un ménage qui a un niveau de vie par UC inférieur à cette valeur (et 10 % présentent un niveau de vie supérieur).

Le niveau de vie médian (D5) est celui qui partage la population en deux parties égales. La moitié a un niveau de vie inférieur à ce montant.

Le rapport inter-déciles (D9/D1) rapporte le niveau de vie plancher des 10 % de la population des ménages les plus riches au niveau de vie plafond des 10 % de la population des ménages les plus pauvres.

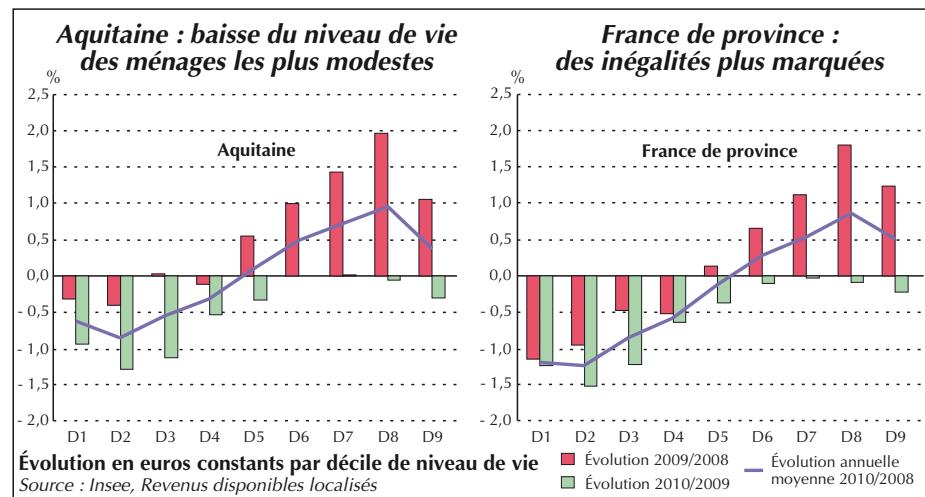
Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport au niveau de vie médian national. Le seuil à 60 % est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, 964 euros par mois.

Les 10 % des Aquitains les plus modestes vivent avec moins de 888 euros par mois en 2010 tandis qu'à l'autre extrémité, les 10 % les plus aisés bénéficient d'un niveau de vie dépassant 2 879 euros par mois. Ces derniers disposent ainsi en 2010 d'un revenu 3,2 fois plus élevé que les 10 % les plus pauvres. La moitié de la population aquitaine dispose en 2010 d'un niveau de vie entre 1 184 et 2 127 euros par mois, un quart étant en dessous de 1 184 euros et le quart restant bénéficiant de plus de 2 127 euros.

Les plus modestes sont les plus touchés par la baisse de niveau de vie

Dans la région, comme en France, les inégalités augmentent entre 2008 et 2010. En Aquitaine, les 40 % les plus modestes de la population voient leur niveau de vie chuter, entre - 0,8 % et - 0,3 % par an. Ils ont un niveau de vie au plus égal à 1 426 euros par mois et par unité de consommation en 2010.

Ce sont les plus pauvres (moins de 1 095 euros de niveau de vie) qui ont le plus perdu (- 0,6 % par an pour le



La pauvreté, c'est moins de 2 024 euros disponibles par mois pour un couple et 2 jeunes enfants

| | Euros 2010/mois |
|--|-----------------|
| Personne seule | 964 |
| Famille monoparentale, un enfant de moins de 14 ans | 1 253 |
| Famille monoparentale, un enfant de 14 ans ou plus..... | 1 446 |
| Couple sans enfant | 1 446 |
| Couple avec un enfant de moins de 14 ans | 1 735 |
| Couple avec un enfant de 14 ans ou plus | 1 928 |
| Couple avec deux enfants de moins de 14 ans | 2 024 |
| Couple avec deux enfants, dont un de moins de 14 ans | 2 217 |
| Couple avec deux enfants de 14 ans ou plus | 2 410 |

Revenu disponible par type de ménage correspondant au seuil de pauvreté à 60 %

Source : Insee ; DGFiP ; Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010

Champ : Ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Pauvreté en espace urbain, mais aussi en espace rural

| | Espace urbain | Espace rural | Ensemble | % |
|---------------------------------|---------------|--------------|-------------|---|
| Dordogne | 16,2 | 17,3 | 16,7 | |
| Gironde | 12,3 | 13,4 | 12,5 | |
| Landes | 12,2 | 11,9 | 12,1 | |
| Lot-et-Garonne..... | 17,9 | 17,1 | 17,6 | |
| Pyrénées-Atlantiques ... | 11,9 | 13,2 | 12,2 | |
| Aquitaine | 13,0 | 14,5 | 13,4 | |
| France de province | 15,2 | 12,0 | 14,3 | |
| France métropolitaine .. | 14,8 | 11,8 | 14,1 | |

Taux de pauvreté au seuil de 60 % par type d'espace (zonage aires urbaines 2010) et département

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2010

Champ : Ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

premier décile et - 0,8 % par an pour le deuxième décile). Cette chute est inférieure à celle observée au niveau de la France de province. Les Aquitains les plus modestes se sont un peu moins appauvris que leurs "homologues" provinciaux.

À l'inverse, les Aquitains les plus riches se sont enrichis. Ceux qui vivent avec au minimum 1 771 euros mensuels en 2010 ont amélioré en moyenne leur niveau de vie sur 2008-2010. Cette hausse est cependant inférieure à celle observée au niveau de la France de province. Les Aquitains les plus aisés se sont un peu moins enrichis que leurs "homologues" provinciaux.

Une partie de la hausse de la pauvreté de 2010 constitue en fait un contrecoup de 2009, année durant laquelle des aides exceptionnelles aux bénéficiaires d'allocations sociales (RMI puis RSA, aide au logement, allocation de parent isolé et allocation de rentrée scolaire) et une forte revalorisation des prestations

avaient contribué à limiter l'augmentation de la pauvreté.

433 000 Aquitains dans un ménage pauvre

En 2010, 433 000 Aquitains vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec un niveau de vie inférieur à 964 € par mois (cf. définitions). Par exemple un couple avec deux jeunes enfants est pauvre s'il dispose de moins de 2 024 euros mensuels pour vivre. La pauvreté touche 13,4 % des Aquitains. Ce taux est en hausse de 0,5 point par rapport à 2009, lui-même en hausse de 0,2 par rapport à 2008. Il reste inférieur à celui observé en France métropolitaine et en France de province. Depuis 2008, en Aquitaine, on compte 30 000 pauvres supplémentaires (au sens de la pauvreté monétaire).

Le taux de pauvreté est plus fort en espace rural qu'en espace urbain, mais bien sûr concerne beaucoup moins de personnes. Le taux de pauvreté est

élevé dans les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne. Étant donné l'importance de la population totale, c'est en Gironde qu'il y a le plus de personnes vivant dans un ménage pauvre.

Au sein de chaque département, les disparités territoriales en termes de pauvreté sont également importantes. Les plus pauvres vivent souvent dans les communes isolées hors influence des pôles (*catégorie de commune dans le zonage en aires urbaines 2010*). Mais dans les grandes villes, au sein de quartiers en difficultés, beaucoup de ménages font aussi face à une grande précarité (cf. le dossier "Quartiers prioritaires en Aquitaine : des quartiers fragiles, en situations diverses").

La moitié des personnes pauvres en Aquitaine vit avec moins de 784 euros par mois.

Trois familles monoparentales sur dix touchées par la pauvreté

Lié à la composition et au revenu des ménages, le taux de pauvreté est plus élevé dans les ménages où les ressources sont faibles et apportées par peu de personnes. Les ménages les plus exposés à la pauvreté restent les familles monoparentales, où trois familles sur dix élèvent des enfants dans des situations de précarité. Une famille monoparentale sur dix a un niveau de vie inférieur à 692 euros mensuels.

La vie en couple, un certain rempart contre la pauvreté

| | Famille monoparentale | Couple sans enfant | Couple avec enfants | Femme seule | Homme seul | % |
|------------------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|-------------|-------------|---|
| Dordogne | 35,8 | 10,1 | 14,2 | 24,1 | 24,0 | |
| Gironde | 28,3 | 5,8 | 10,0 | 18,2 | 19,0 | |
| Landes | 29,8 | 6,3 | 10,0 | 19,3 | 17,2 | |
| Lot-et-Garonne | 36,8 | 10,1 | 15,3 | 24,2 | 24,3 | |
| Pyrénées-Atlantiques .. | 28,6 | 6,1 | 9,6 | 17,9 | 18,8 | |
| Aquitaine | 30,3 | 7,0 | 10,9 | 19,6 | 19,9 | |
| France de province .. | 33,4 | 6,6 | 12,6 | 18,7 | 19,4 | |
| France métropolitaine | 31,5 | 6,3 | 12,4 | 17,0 | 18,1 | |

Taux de pauvreté au seuil de 60 %

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2010

Champ : Ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Aussi la pauvreté n'épargne pas les enfants mineurs : elle concerne 18 % d'entre eux (16,8 % en 2009). Les jeunes adultes de moins de 25 ans vivent fréquemment dans des conditions difficiles : 18,6 % vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les personnes seules ont aussi plus de risques de vivre dans la pauvreté, c'est particulièrement le cas pour un quart d'entre elles en Dordogne et en Lot-et-Garonne.

Importance des prestations sociales dans les revenus

Les 10 % les plus pauvres de la région disposent donc en 2010 d'un revenu 3,2 fois moins élevé que les 10 % les plus aisés. Pour comparaison, le même

rapport inter-déciles en 2010, non sur le niveau de vie, mais sur le revenu fiscal déclaré, est de 4,8.

Prestations sociales et impôts permettent d'atténuer les inégalités de revenu grâce à leur effet redistributif. Les prestations sociales (minima sociaux, prestations familiales et prestations logement) contribuent pour 30 % aux revenus disponibles des ménages sous le seuil de pauvreté en Aquitaine, alors qu'elles n'en constituent que 4 % pour l'ensemble des ménages. Elles atteignent 32,5 % en Gironde pour les ménages pauvres, soit un tiers du revenu disponible.

Élisabeth NADEAU

Part importante des prestations sociales pour les plus modestes

| | | Revenus déclarés | Ensemble des prestations sociales | Impôt | Revenus disponibles | % |
|------------------------------|-----------------------|------------------|-----------------------------------|---------------|---------------------|---|
| Dordogne | Pauvre | 75,4 | 25,8 | - 1,3 | 100,0 | |
| | Ensemble | 104,6 | 3,9 | - 8,5 | 100,0 | |
| Gironde | Pauvre | 69,3 | 32,5 | - 1,8 | 100,0 | |
| | Ensemble | 107,0 | 3,9 | - 10,8 | 100,0 | |
| Landes | Pauvre | 74,2 | 27,5 | - 1,8 | 100,0 | |
| | Ensemble | 105,8 | 3,5 | - 9,3 | 100,0 | |
| Lot-et-Garonne | Pauvre | 72,4 | 29,0 | - 1,5 | 100,0 | |
| | Ensemble | 104,4 | 4,6 | - 8,9 | 100,0 | |
| Pyrénées-Atlantiques | Pauvre | 72,5 | 29,3 | - 1,8 | 100,0 | |
| | Ensemble | 106,8 | 3,7 | - 10,4 | 100,0 | |
| Aquitaine | Pauvre | 71,8 | 29,9 | - 1,7 | 100,0 | |
| | Ensemble | 106,3 | 3,9 | - 10,1 | 100,0 | |
| France de province | Pauvre | 69,4 | 32,3 | - 1,7 | 100,0 | |
| | Ensemble | 105,6 | 4,3 | - 9,9 | 100,0 | |
| France métropolitaine | Pauvre | 68,8 | 33,0 | - 1,8 | 100,0 | |
| | Ensemble | 106,9 | 4,2 | - 11,0 | 100,0 | |

Décomposition du revenu disponible moyen pour les ménages sous le seuil de pauvreté et pour l'ensemble en 2010

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2010

Champ : Ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Méthodologie

Le dispositif Revenus disponibles localisés (RDL)

L'Insee diffuse les revenus disponibles des ménages au niveau national à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et les revenus déclarés des ménages au niveau local à partir de la source Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL).

Le dispositif RDL permet le calcul des revenus disponibles, au niveau départemental, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. L'Insee met ainsi à disposition un ensemble d'indicateurs sur les revenus après redistribution largement comparables à ceux publiés au niveau national.

L'exploitation RDL 2010 a été réalisée à partir des revenus 2010 déclarés en 2011 et de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2011. La chaîne RDL traite ainsi les données fiscales concernant plus de 26 millions de ménages ordinaires. Les différents impôts payés par les ménages sont connus par la source fiscale. Les prestations sociales sont imputées. Les imputations sont effectuées au niveau des départements. Les revenus financiers qui ne sont pas déclarés (comme les livrets jeunes, les livrets A, les plans d'épargne logement...) sont estimés à partir de l'enquête patrimoine.

Un ensemble de contrôles est mené pour s'assurer de la cohérence avec la source nationale ERFS.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- **"Les revenus et le patrimoine des ménages"**
Insee Références - Édition 2013

- **"Pauvreté en ville et à la campagne, plus intense de la pointe du Médoc à Agen"**
Insee Aquitaine Le Quatre Pages n° 194-juin 2011

- **"Quartiers prioritaires en Aquitaine : des quartiers fragiles, en situations diverses"**
Aquitaine e-dossiers n° 3-avril 2011

- www.insee.fr :
 - **Dossier "Action sociale départementale"** - Indicateurs sociaux départementaux
 - **"Revenus - Niveaux de vie"** - Thème Revenus - Salaires
 - **"Le zonage en aires urbaines"** - Définitions et méthodes - Code officiel géographique, zonages d'études